

Je crois que l'honorable monsieur connaît mieux que cela.

Une protection plus grande ruinerait davantage nos intérêts houillers.

Je sens qu'on a toujours faits dans cette Chambre une distinction envieuse contre cet intérêt. Du moment que nous demandons un droit sur le charbon, on nous répond en demandant de protéger les intérêts agricoles, manufacturiers et autres du Canada.

M. BOWELL—Pourquoi pas ?

M. MACDONNELL—Nous demandons de protéger une industrie.

Sir JOHN A. MACDONALD—Naturellement.

M. MACDONNELL—C'est l'industrie houillère. La population d'Ontario croit qu'on devrait protéger ses différents intérêts, mais qu'est-ce qu'Ontario prend dans les provinces maritimes en échange des milliers et des milliers de piastres en valeur que nous importons d'Ontario ? Ce n'est pas ce qu'on nous promettait lors de la Confédération ; et comme j'ai pris une part active en faveur de cette politique, je regrette de l'admettre. Nous nous attendions à échanger nos produits, à une politique de réciprocité.

Sir JOHN A. MACDONALD—Pourquoi ne demandez vous pas au gouvernement de vous l'accorder maintenant ?

M. MACDONNELL—Ceci me fait rappeler la résolution de l'honorable monsieur. Si nous consultons les procès-verbaux de cette Chambre de l'année dernière, nous y trouverons une motion du très honorable monsieur dans laquelle il demande la protection pour plusieurs industries du Canada, mais non pas pour l'industrie houillère.

UN HONORABLE DÉPUTÉ—Les intérêts miniers y étaient mentionnés.

M. MACDONNELL—Miniers peut dire tout ce qu'on veut, de même que la motion que l'honorable monsieur (Sir John A. Macdonald) a proposée cette année au sujet du remaniement du tarif. Il y demande la protection de divers intérêts—mais qu'est-ce que cela signifie—75 ou 50c. ou un cent la tonne sur le charbon ? Cela signifie-t-il quelque chose ?

M. YOUNG—Je désire montrer le caractère dangereux de cette motion

M. MACDONNELL

pour les intérêts manufacturiers du Canada, et surtout du Haut-Canada.

Avant d'en venir là, je pourrais passer en revue les observations de l'honorable député de Northumberland. Cet honorable monsieur a dit qu'il désirait un remaniement du tarif qui encouragerait nos fabriques. Je me suis permis alors de dire que c'était la politique du jour.

Telle en effet a été la politique suivie en Canada depuis vingt ans, avec cette différence que sous le gouvernement actuel il y a une protection de 2½ pour cent de plus que sous l'ancienne administration ; il y a de plus ce fait, que le prix de l'or étant changé aux États-Unis, la somme d'encouragement donnée, contre les fabricants américains, est de plus de 10 pour cent plus grande qu'en vertu du tarif qui existait sous le règne des messieurs de la gauche.

L'honorable monsieur a dit qu'il voulait voir adopter un système qui garderait notre population en Canada. Eh bien ! il paraît, d'après un rapport fait par les messieurs de la gauche, que sous leur règne 500,000 ou 600,000 Canadiens ont quitté ce pays pour se rendre aux États-Unis ; tandis qu'aujourd'hui il n'émigre pas un dixième du nombre d'auparavant.

L'honorable monsieur a répété la fausseté que nous avons entendu si souvent cette session — fausseté si absurde que je suis surpris de l'entendre répéter si souvent—que l'Opposition diminuerait de suite les taxes du peuple, et donnerait une plus grande protection.

Je ne voudrais pas faire insulte à l'intelligence de la Chambre en essayant de réfuter une fausseté aussi transparente, mais je dirai seulement qu'il serait aussi facile aux messieurs de l'Opposition de tenter l'impossible que de réaliser cette proposition.

Nos fabriques se fient de plus en plus au charbon, surtout dans les parties plus anciennes du pays, où le bois devient rare et dispendieux.

En consultant les rapports, je trouve que nous avons importé en Canada pour une valeur de \$1,792,000 de charbon bitumineux, qui a été utilisé dans la province d'Ontario, à part environ une valeur de \$16,000.

Or, j'ose affirmer que même si l'on